

ININFO



En région Centre, des revenus et un niveau de vie élevés

Les revenus des ménages en région Centre sont plus élevés qu'en province et les écarts plutôt moins accentués. Les transferts sociaux contribuent pour plus du tiers aux revenus disponibles les plus bas. La moitié des individus fait partie d'un ménage disposant d'un revenu mensuel par unité de consommation de plus de 1 317 euros, soit 2,8 % de plus que le niveau de vie médian de province. La pauvreté monétaire est moins répandue. Un habitant de la région sur dix vit cependant avec moins de 788 euros par mois, c'est-à-dire sous le seuil de pauvreté. Comme en province, les familles monoparentales, les familles nombreuses et les personnes seules sont les plus exposées. Le niveau de vie médian est plus élevé en milieu urbain, avec des écarts importants entre les couronnes périurbaines et les pôles urbains où réside la moitié de la population pauvre.

— Anne-Marie Chantrel

En 2004, la moitié des habitants de la région Centre vit dans un ménage disposant d'un revenu, après impôts directs versés et prestations sociales reçues, supérieur à 2 028 euros mensuels, soit 3 % de plus que le revenu disponible médian de province (1 966 euros). L'Île-de-France, avec 2 333 euros, se place au 1^{er} rang des régions françaises ; le Centre se situe en 6^e position et devance les autres régions du Bassin parisien.

Les ménages les plus modestes disposent de revenu moins faibles

Le revenu disponible des 10 % de ménages les plus aisés de la région est supérieur à 3 924 euros mensuel (3 940 euros en province). Celui des 10 % les plus modestes est inférieur à 974 euros (930 euros en province).

L'éventail des revenus, mesuré par le rapport inter-décile établissant la proportion entre les « hauts revenus » et les « bas revenus », est moins important dans la région (4,0) qu'en province (4,2), les ménages les plus modestes disposant de revenus moins faibles.

Cet indicateur d'inégalité varie cependant fortement selon les départements, de 3,8 dans l'Indre à 4,2 dans l'Indre-et-Loire.

sociales, composées d'allocations familiales, allocations logement et minima sociaux. Pour les 10 % de ménages aux plus bas revenus, 37 % du revenu disponible

Revenus disponibles par département - indicateurs de dispersion

euros mensuels

	1 ^{er} décile (D1)	médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	rapport inter-décile (D9/D1)
Cher	929	1 899	3 647	3,9
Eure-et-Loir	1 039	2 185	4 103	3,9
Indre	905	1 804	3 459	3,8
Indre-et-Loire	941	1 986	3 951	4,2
Loir-et-Cher	978	2 002	3 803	3,9
Loiret	1 026	2 153	4 127	4,0
Centre	974	2 028	3 925	4,0
Province	930	1 966	3 940	4,2

Source : Insee - Revenus disponibles localisés 2004

Les transferts sociaux représentent plus du tiers des revenus disponibles les plus bas

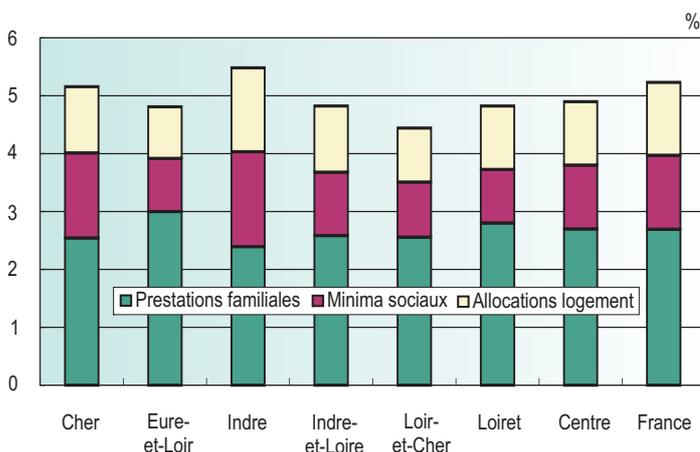
L'ensemble des prestations sociales et des impôts vise à réduire les disparités de revenus et à diminuer la pauvreté.

Les ménages à bas revenus sont ainsi les principaux bénéficiaires des prestations

dépend de ces prestations (38 % en province). Pour l'ensemble des ménages de la région Centre, ces prestations ne représentent cependant que 4,9 % du revenu disponible contre 5,5 % pour la province.

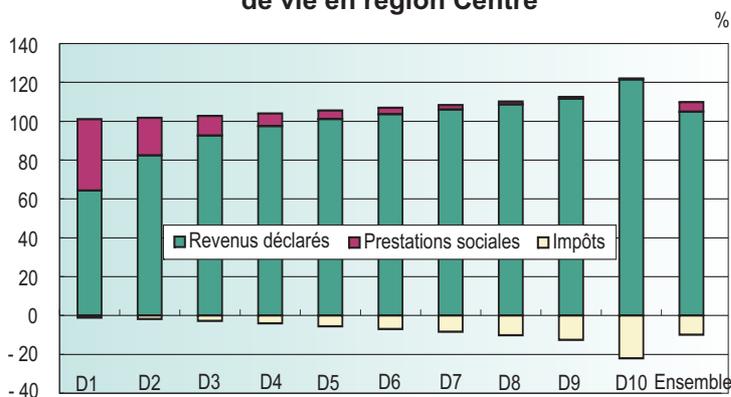
Dans le Centre, plus de la moitié des transferts sociaux provient des prestations familiales. Le reste se répartit à parts égales entre minima sociaux et allocations logement, comme en province.

Part des prestations sociales dans le revenu disponible



Sources : DGI ; Insee - Revenus disponibles localisés en 2004

Décomposition du revenu disponible par décile de niveau de vie en région Centre



Sources : DGI ; Insee - Revenus disponibles localisés 2004

Dans l'Indre, les prestations sociales contribuent plus que dans les autres départements au revenu disponible des ménages, avec une part importante due aux minima sociaux et aux allocations logement. En revanche, les prestations familiales sont majoritaires dans l'Eure-et-Loir.

Le Centre se place au 4^e rang des régions françaises pour son niveau de vie

En 2004, en région Centre, la moitié des personnes appartient à un ménage ayant un revenu disponible par unité de consommation, ou niveau de vie, supérieur à 1 317 euros par mois. Le Centre, proche de la région parisienne, bénéficie d'une position privilégiée et se situe à la 4^e place pour son niveau de vie après l'Île-de-France, l'Alsace et Rhône-Alpes, ces deux dernières régions bénéficiant d'économies frontalières.

Le Centre se positionne ainsi en tête des régions du pourtour de l'Île-de-France avec un niveau de vie supérieur de 2,8 % à celui de la province (1 281 euros mensuels).

Les écarts de niveau de vie sont par ailleurs plus faibles dans le Centre. Le ni-

veau de vie plafond des 10 % d'individus les plus modestes (788 euros) est plus élevé qu'en province (+ 5,5 %) et les 10 % de personnes ayant le niveau de vie le plus haut (plus de 2 218 euros) sont un peu moins aisées (- 0,3 %).

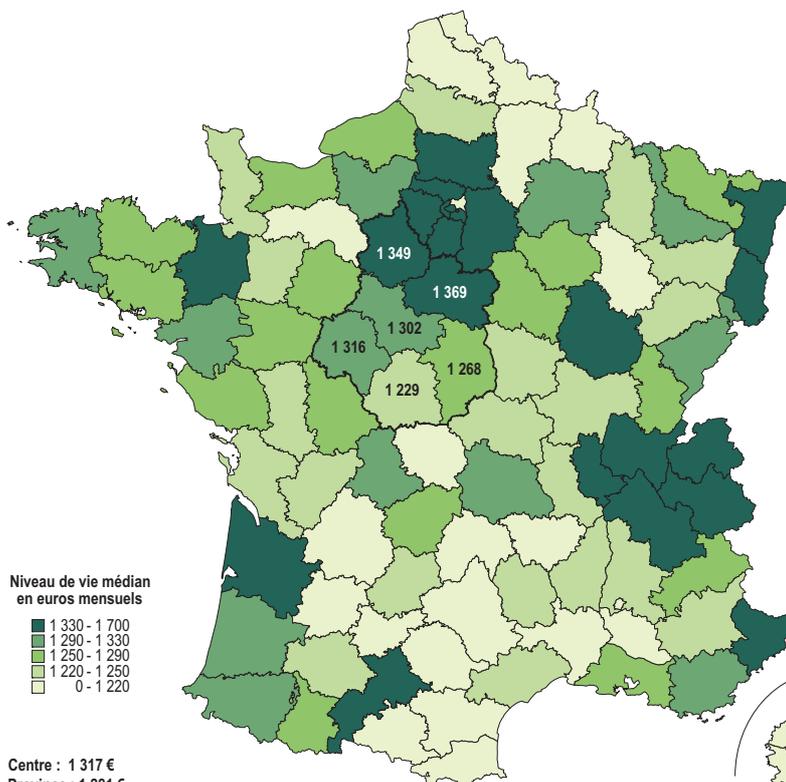
En région Centre, 10 % de la population, soit 250 000 personnes, vit sous le seuil de pauvreté, de 788 euros par mois. Ce taux est le plus faible des régions du bassin parisien et de 2 points inférieur à celui de la province. Comme pour le niveau de vie, le Centre se positionne au 4^e rang des régions de France les moins «pauvres».

Les familles monoparentales, les familles nombreuses et les personnes seules plus souvent défavorisées

La pauvreté monétaire affecte inégalement les individus et dépend de la composition du ménage auquel ils appartiennent. Comme en province, les familles nombreuses ou monoparentales et les ménages d'une seule personne sont les plus touchés.

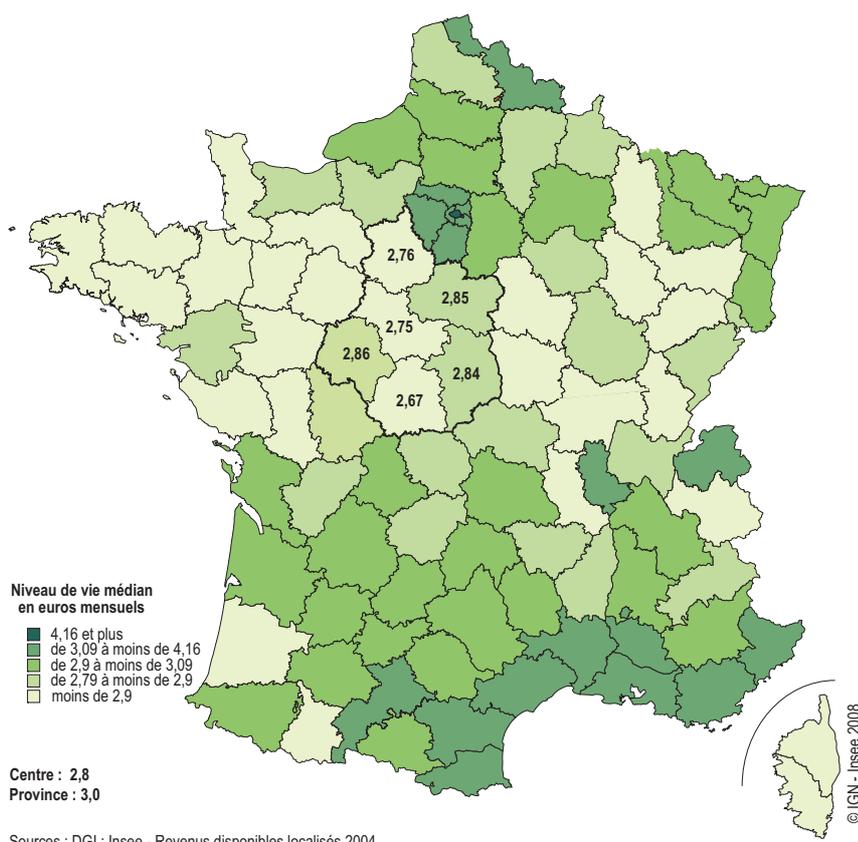
Les couples sans enfants bénéficient d'un niveau de vie médian atteignant

Niveau de vie médian par département



Sources : DGI ; Insee - Revenus disponibles localisés 2004

Rapport inter-décile des niveaux de vie par département



1 482 euros. Avec un taux de pauvreté de 5,0 %, plus faible qu'en province (6,3 %), et percevant généralement deux salaires, ces couples ont un niveau de vie médian supérieur de 11 % à celui des couples avec enfants.

Pour ces derniers, le taux de pauvreté s'établit à 9,4 %. Celui des familles de trois enfants et plus atteint 17,0 %. L'arrivée des enfants entraîne une baisse de niveau de vie et expose la famille au risque de pauvreté.

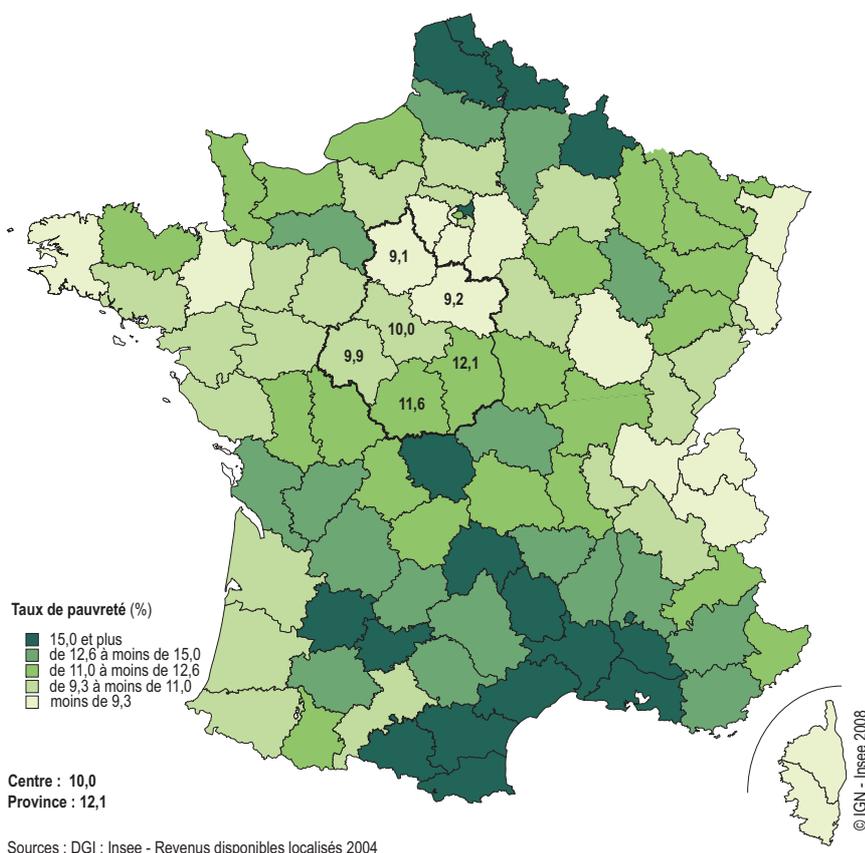
Dans la région, presque une famille sur cinq avec des enfants est monoparentale. Dans plus de huit cas sur dix, le parent est une femme. Ces familles, cumulant souvent les difficultés (chômage, emploi peu qualifié...) disposent d'un niveau de vie médian réduit à 1 076 euros mensuels.

Dans le Centre, une famille monoparentale sur cinq vit sous le seuil de pauvreté (jusqu'à une sur quatre dans le Cher), une proportion toutefois un peu plus faible qu'en province et en métropole.

Lorsque les familles monoparentales ont trois enfants ou plus, elles sont pour un tiers touchées par la pauvreté.

La part des membres de familles monoparentales est ainsi deux fois plus importante dans la population pauvre (19 %) que dans la population totale (9 %), alors que celle des personnes vivant dans un couple sans enfants est deux fois plus faible (13 % pour 25 %).

Taux de pauvreté par département



Les prestations familiales et autres transferts sociaux ne compensent pas la perte de niveau de vie.

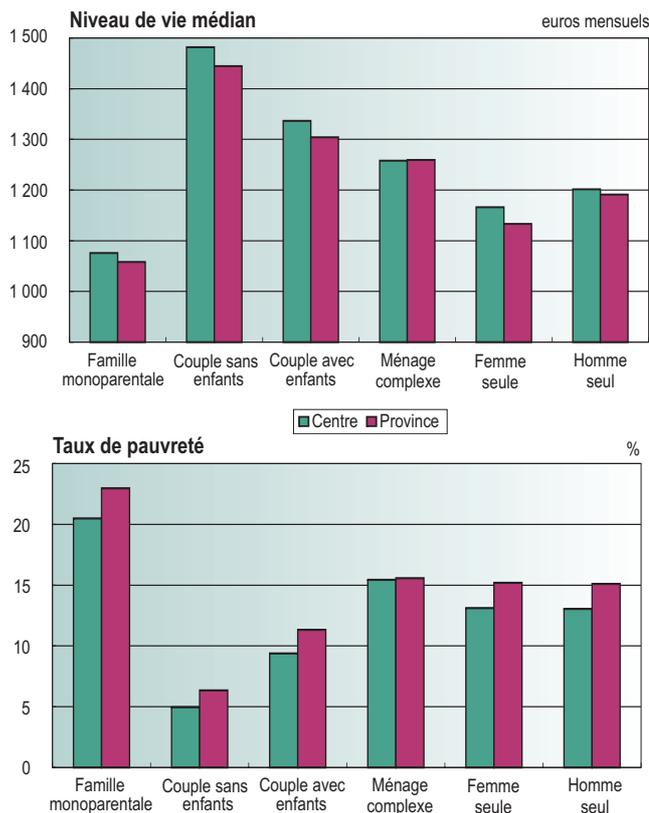
Parmi les ménages, les femmes seules ont un niveau de vie inférieur de 3 % à celui des hommes seuls. En revanche, pour ces derniers, les inégalités de niveau de vie entre les plus modestes et les plus aisés sont plus importantes (2,9 contre 2,7 pour les femmes). Cette disparité de niveau de vie selon le sexe est aussi observée en province. Le taux de pauvreté régional des personnes seules (13 %) est toutefois, lui aussi, inférieur à la moyenne provinciale (13,9 %).

Les ménages complexes, composés d'adultes de plusieurs générations et d'enfants souvent réunis pour raisons économiques, n'échappent pas à la pauvreté. En région Centre, 15 % de ces ménages ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Pour ceux de plus de trois enfants, le taux de pauvreté atteint même 38 %.

Le taux de pauvreté diminue avec l'âge

La pauvreté affectant surtout les familles nombreuses et monoparentales, les enfants de moins de 18 ans sont particulièrement

Niveau de vie médian et taux de pauvreté selon la composition des ménages



Sources : DGI ; Insee - Revenus disponibles localisés 2004

touchés. Dans le Centre plus de 14 % des enfants vivent dans un ménage pauvre. Ce taux est cependant moins élevé qu'en province (17 %). La région se place loin derrière le Nord-Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon, où un jeune de moins 18 ans sur quatre est pauvre.

À l'opposé, seulement 6,7 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivent dans des ménages pauvres (8,3 % en province). Après 65 ans, le versement du minimum vieillesse atténue en effet la pauvreté, en particulier chez les personnes seules. Avant 65 ans, 15 % des femmes seules vivent sous le seuil de pauvreté, contre 11 % après 65 ans ; pour les hommes seuls, ce taux passe de 14 % à 9 %.

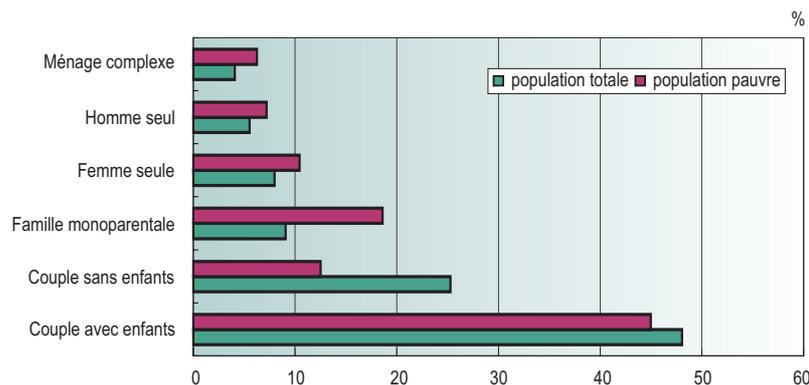
Les jeunes de moins de 18 ans représentent 31 % des personnes pauvres, nettement plus que leur part dans la population totale (22 %) ; à l'inverse, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus - qui atteint 18 % dans la population - n'est que 12 % dans la population pauvre.

Un niveau de vie inférieur dans le sud de la région

C'est dans le Loiret que le niveau de vie médian est le plus haut : il s'élève à 1 370 euros par mois, soit 150 euros de plus que dans l'Indre. L'Indre et le Cher sont d'ailleurs les seuls départements de

la région où le niveau de vie médian est inférieur à celui de la France de province (1 280 euros).

Population totale et population pauvre par type de ménage dans le Centre



Sources : DGI ; Insee - Revenus disponibles localisés 2004

Ces départements ruraux connaissent les taux de pauvreté les plus élevés de la région (11,6 % et 12,1 %).

Dans l'Indre, le taux de pauvreté des plus de 65 ans (10,3 %) est même deux fois plus élevé que dans l'Eure-et-Loir et le Loiret. Dans ce département, 30 % des revenus déclarés proviennent des retraites et 28 % de la population a plus de 60 ans

(contre 22 % dans la région), expliquant une pauvreté globale relativement élevée.

Les départements de la région ne présentent pas les mêmes caractéristiques et le même visage de pauvreté au nord et au sud.

Dans le Cher, les familles nombreuses et monoparentales sont plus fréquentes parmi la population pauvre qu'au plan national.

L'Indre et le Loir-et-Cher connaissent aussi des taux de pauvreté supérieurs à celui de la région. Les femmes seules de plus de 65 ans y ont une contribution plus forte qu'ailleurs et les familles monoparentales et nombreuses, une contribution plutôt faible.

Dans l'Indre-et-Loire, les personnes seules et les personnes âgées sont en proportion plus élevée dans la population pauvre que dans les autres départements français.

L'Eure-et-Loir (9,1 %) et le Loiret (10,0 %), du fait de leur proximité francilienne, bénéficient d'une faible pauvreté au même titre que l'Île-de-France (10,0%).

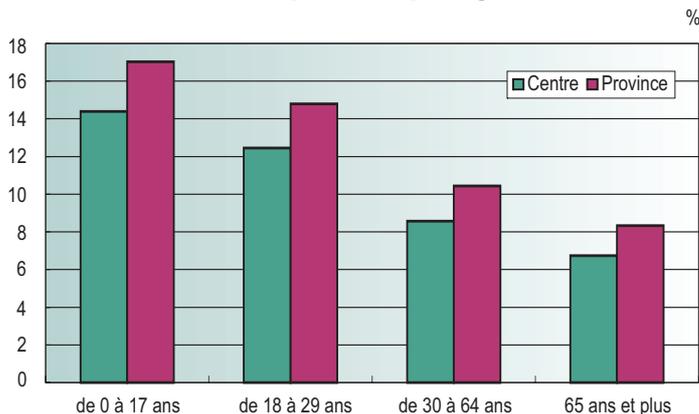
Le périurbain, un espace favorisé

Le niveau de vie médian fluctue aussi en fonction du lieu d'habitation des ménages. Il demeure supérieur en milieu urbain, en particulier dans les couronnes périurbaines, qui poursuivent leur expansion.

Qu'ils vivent dans un espace urbain ou rural, les résidents de la région Centre disposent cependant d'un niveau de vie médian supérieur à celui des habitants des autres régions de province : 1 355 euros mensuels contre 1 300 euros dans l'espace urbain, 1 234 euros contre 1 187 euros dans le rural.

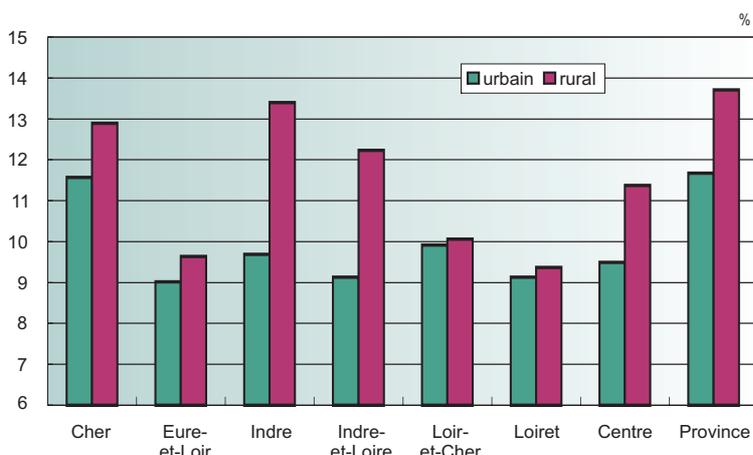
Au sein de l'espace urbain régional, les écarts de niveau de vie médian sont im-

Taux de pauvreté par âge



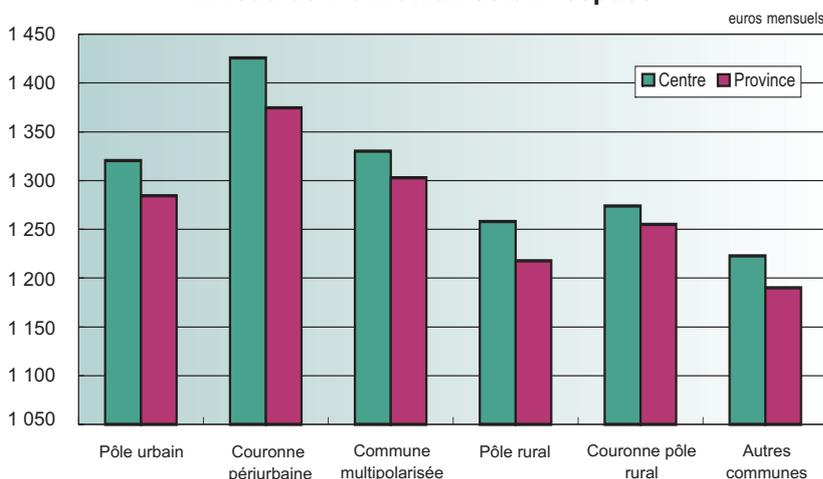
Sources : DGI ; Insee - Revenus disponibles localisés 2004

Taux de pauvreté par espace et par département



Sources : DGI ; Insee - Revenus disponibles localisés 2004

Niveau de vie médian selon l'espace



Sources : DGI ; Insee - Revenus disponibles localisés 2004

portants entre les habitants des pôles urbains et ceux des couronnes périurbaines. Ces derniers disposent du niveau de vie le plus élevé : 1 426 euros mensuels contre 1 321 euros dans les pôles.

Les couronnes périurbaines à vocation résidentielle sont essentiellement composées de ménages actifs, plutôt jeunes. Ces territoires bénéficient de la croissance démo-

graphique, au détriment des pôles urbains, et de la proximité des pôles d'emploi.

C'est particulièrement vrai pour les départements limitrophes de la région parisienne. Dans l'Eure-et-Loir, la moitié des habitants de l'espace périurbain dispose ainsi d'un niveau de vie supérieur à 1 483 euros mensuels, plus élevé que

dans le Loiret (1 457 euros).

Dans le périurbain, les individus les plus modestes sont moins défavorisés que dans les pôles urbains, avec un niveau de vie plafond pour les 10 % les « plus pauvres » supérieur de 16 % (jusqu'à 23 % dans l'Eure-et-Loir). En revanche, les niveaux de vie les plus élevés sont comparables entre les deux types d'espace sauf dans l'Indre-et-Loire et l'Indre où les individus les « plus aisés » résident dans les pôles. L'indice d'inégalité des niveaux de vie dans les couronnes périurbaines de la région Centre s'élève à 2,6.

Plus d'inégalités dans les agglomérations

Dans les agglomérations ou pôles urbains, la dispersion des niveaux de vie, plus importante (3,0), est le résultat d'une mixité sociale plus prononcée. Le niveau de vie médian y est toujours plus faible que dans le périurbain. C'est souvent dans ces villes que cohabitent les populations les plus aisées et les plus défavorisées : jeunes en début de carrière, familles monoparentales, chômeurs, personnes seules.

La part de ces dernières a fortement progressé dans les pôles urbains depuis 1999. En 2005, 17 % des habitants des pôles urbains vivent seuls. Dans les agglomérations de l'Eure-et-Loir, le niveau de vie médian est le plus faible de tous les départements de la région (1 268 euros mensuels) et se rapproche des niveaux de vie médians des pôles urbains du Cher et de l'Indre (1 279 euros et 1 276 euros).

Une personne pauvre sur deux vit dans un pôle urbain

En région Centre, la moitié de la population pauvre réside dans les pôles urbains.

Le taux de pauvreté varie d'ailleurs du simple au double entre périurbain et urbain : respectivement 5,6 % et 11,6 %. Ces taux sont toujours plus faibles que pour la France de province (7,7 % et 13,3 %).

Dans les pôles urbains d'Eure-et-Loir, le taux de pauvreté, le plus élevé de la région, atteint 13,4 % devant celui du Cher (13,2 %). En revanche, dans le périurbain, l'Eure-et-Loir présente le taux le plus faible (4,7 %), devant le Loiret (4,9 %). C'est dans l'Indre-et-Loire que cet écart est le moins accentué. ■

Pour comprendre ces résultats

Le revenu disponible d'un ménage s'obtient en ajoutant au revenu déclaré (revenus d'activité salariée ou indépendante, revenus patrimoniaux, pensions de retraite, indemnités de chômage) les prestations sociales reçues et en déduisant les impôts directs payés.

Les prestations sociales incluses dans le revenu disponible sont les allocations familiales et leur complément, allocations liées à la naissance d'enfants ou à la prise en charge d'enfants handicapés, allocation de rentrée scolaire, ainsi que les allocations logement, la prime pour l'emploi et les minima sociaux (revenu minimum d'insertion, allocation de parent isolé, allocation aux adultes handicapés, allocation supplémentaire vieillesse).

Les impôts directs déduits sont les impôts sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Ainsi défini, le revenu disponible approche la richesse dont dispose le ménage pour sa consommation.

En région Centre, la part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages s'élève à 4,9 % en 2004 alors que les impôts directs représentent 9,3 % des revenus déclarés.

Les revenus disponibles sont ainsi inférieurs de 4,8 % aux revenus déclarés.

Le niveau de vie d'un individu correspond au revenu disponible du ménage auquel il appartient rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage, afin de tenir compte des économies d'échelle générées par la vie commune et de permettre les comparaisons. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le niveau de vie médian est celui au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre se situant au-dessous.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont fixés à 60 % du niveau de vie médian national, soit 788 euros par mois en France en 2004.

Le taux de pauvreté est la proportion d'in-

dividus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Sources : les éléments présentés dans cette étude proviennent du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation. Les prestations sociales, versées principalement par les caisses d'allocations familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA) et la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), sont estimées par application de barèmes.

Cette opération vient compléter, d'une part, l'enquête Revenus fiscaux qui permet d'obtenir, tous les ans, les revenus déclarés et les taux de pauvreté au niveau national et d'autre part les résultats de l'exploitation «Revenus fiscaux localisés» qui permet d'obtenir des indicateurs sur les revenus déclarés à un niveau géographique fin. Les statistiques produites à partir des sources fiscales ne portent que sur les ménages dits «ordinaires». Les personnes résidant en foyer, en maison de retraite, dans les hôpitaux ainsi que les sans-abri sont en particulier hors du champ de cette étude. Les situations les plus accentuées de pauvreté ne sont ainsi pas prises en compte. Par ailleurs, une partie des revenus du patrimoine non déclarée à l'administration fiscale, n'est pas incluse dans les statistiques.

Pour en savoir plus

«Les revenus les plus modestes concentrés au sud de la région», *Insee Centre Info* n° 134, décembre 2005.

«Les revenus fiscaux des ménages dans la région Centre», *les dossiers de l'Insee Centre*, juin 2005.

«Les revenus disponibles localisés en 2004» *Insee - résultats* n°80 - société, avril 2008.

«Enquête Revenus Fiscaux 2004», *Insee - résultats* n°69 - société, juillet 2007.

«Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités», *Insee Première* n° 1162, octobre 2007.